

Pays-Bas : équipes volantes d'euthanasie

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [Jeanne Smits](#)

Date : 18 novembre 2011



La plus importante association de promotion de l'euthanasie, la NVVE, envisage de [créer](#) des équipes volantes de médecins et d'infirmières spécialisées dans l'assistance au suicide et l'euthanasie, pour mieux répondre à la demande des personnes qui désirent mourir à domicile. Au début de l'année, l'association pour une mort volontaire envisageait la création d'une clinique d'euthanasie (voir [ici](#)) mais estime que la demande n'est pas aussi forte qu'on l'avait pensé. Donc, on construira bien une clinique, mais plus modeste.

« La plupart des gens qui ont un désir de mort décèderaient plus volontiers chez eux. L'idée de mettre en place des équipes ambulantes est une question de prévoyance progressive », a annoncé une responsable, Petra de Jong. La demande est estimée à quelque 1 000 euthanasies par an.

Conformément à la dérive légale en cours, la NVVE entend aider à mourir non seulement des patients très gravement malades mais aussi des personnes qui commencent à devenir démentes, des malades psychiatriques chroniques et des vieillards qui veulent cesser de manger et de boire. Les médecins spécialement formés pour l'euthanasie, assure l'association, pourront satisfaire de manière plus fréquente aux demandes d'euthanasie que les généralistes ordinaires (dont on a vu, au cours de récents sondages, qu'ils restent réticents devant l'acte, que ce soit de manière systématique pour une minorité d'entre eux ou dans certaines situations seulement).

L'association officielle de médecins KNMG n'a pas réagi de manière définitive à ces plans mais [espère](#) entrer rapidement en contact avec la NVVE afin d'obtenir des détails concrets sur la mise en place de ce nouveau dispositif. Elle a toutefois rappelé que les patients qui expriment un désir de mort doivent obtenir une écoute et des soins qui ne soient pas uniquement dirigés vers la satisfaction de celui-ci, toutes choses plus aisées à fournir dans le cadre d'une relation stable entre patient et médecin.

Cette relation stable est nécessaire aussi pour jauger le sérieux de la demande et pour déterminer si le patient souffre en effet de manière insupportable et sans perspectives, condition posée par la loi dans tous les cas pour dépénaliser l'euthanasie. Question particulièrement complexe dans le cas des personnes en voie de devenir démentes, des malades psychiatriques ou des « fatigués de vivre » : c'est là spécialement, estime le KNMG, qu'il faut avoir une connaissance approfondie et de longue date du dossier du patient. dernière critique de l'association : « C'est précisément à propos de ce sujet (l'euthanasie) qu'il est d'une importance spécialement grande de ne pas susciter des attentes auxquelles on ne pourra répondre. »

Bref, la légitimité de l'euthanasie n'est en aucun cas contestée dans son principe, ni dans ses applications de plus en plus « libérales », ni même dans ses déclinaisons toujours plus inhumaines. On s'interroge sur des à-côtés? Sur le principe, personne n'a l'air de vouloir remettre en question l'idée d'équipes d'« anges de la mort » jouant les bourreaux dans le confort feutré des intérieurs néerlandais.

© [leblogdejeannesmits](#).

[Réseau Riposte catholique](#)